

des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général, ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi et habitat, ainsi que des moyens de transports et la gestion des eaux.

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux et sites naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Les objectifs de la municipalité sont par ailleurs :

- De maîtriser le développement des zones d'urbanisation future,
- De maintenir la vitalité de la commune en favorisant la mixité sociale,
- De contribuer au développement économique.

#### **Les modalités de concertation :**

Le conseil municipal a également fixé les modalités d'organisation de la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Pour cela, cette concertation se réalisera par la mise à disposition du public en mairie des documents relatifs au PLU (compte-rendu de réunions, études préalables, etc...).

Dans le cadre de la conversion du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), un **Registre d'Observations** est mis à votre disposition en Mairie, à compter du 02 novembre 2015, et ce, aux fins de recueil de vos observations.

Ce Registre d'Observations permettra à chacun d'apporter ses idées, remarques, ou suggestions concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de participer à la réalisation de ce document d'urbanisme, qui définira les orientations de notre commune pour les années à venir.

Sainte Mesme, le 28 octobre 2015.

Le Maire

Christophe DERMY

